



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE LINSELLES**

Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Linselles s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS, au lieu habituel de ses séances.

Séance du mercredi 29 avril 2026

1. Membres du Conseil d'Administration en exercice : **17**
2. Le Conseil d'Administration a été convoqué le jeudi 16 avril **2026**

Présents :

Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS

Mr Antony PIRES, Premier Adjoint

Mme Fabienne LORENT, Mme Joséphine BROUTIN, Adjointes

Mme Olivia LEMERSRE, Conseillère Municipale déléguée

Mme Nadège DENORME, Mr Cyril MANTEZ, Mr Alexandre VERHELST, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, Conseillers Municipaux

Mr Michel SPANNEUT, Mme Muriel THUILLIEZ, Mr Damien BEHIN-CAU, Mme Catherine CAPOEN, Mr Lionel SCREVE, Mr ALLARD Patrick, Mr CORNILLE Patick, Membres du Conseil d'Administration

Pouvoirs :

Mr Lucien COCHETEUX, Membre du Conseil d'Administration, donne pouvoir à Mme Catherine CAPOEN Membre du Conseil d'Administration

Absents excusés :

Aucun

Absents non excusés :

Aucun

Délibération N°3 : 2026-04-03

DELIBERATION 3 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT(E) DELEGUE(E) DU CCAS DE LINSELLES

Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS

Exposé :

Madame Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS informe que l'article 141 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) introduit l'élection d'un Vice-Président délégué au sein des Conseils d'Administration des CCAS.

Codifié à l'article L.123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ce texte prévoit désormais que le Conseil d'administration du CCAS « élit également un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président ». Cette loi est entrée en vigueur depuis le 20 juillet 2023.

Pour faire suite à cet article L.123-6, le décret vient modifier les articles R.123-18 et -23 du Code de l'Action Sociale et des Familles en ajoutant le rôle du Vice-Président délégué comme remplaçant du Vice-Président dans la présidence du conseil, la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration et la délégation de signature du président.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, la Présidente propose de procéder à l'élection d'un Vice-Président délégué du Centre Communal d'Action Sociale de LINSELLES pour la durée du mandat du Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'élire un Vice-Président délégué.

Madame Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS propose la candidature de Mme Olivia LEMERSRE et questionne l'assemblée pour savoir s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Cette élection a lieu à bulletin secret à la majorité absolue.

Après un vote à bulletins secrets, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 17

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Abstention : 0

Décision

- Mme Olivia LEMERSRE est élue Vice-Présidente Déléguée à l'unanimité

Transmis en Préfecture le 12/05/26
Acte exécutoire à dater de ce jour

Pour extrait conforme
La Présidente du CCAS



Isabelle Pollet